

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

## **Etaient présents :**

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Monique LEPINE, Alex AGERON, Pierre-Yves BOUDIN, Pierre BARJON, Pascal BORGNE, Fernando DO NASCIMENTO, Benoit CHAUMARD, Catherine CONSTANTIN – Florence RAVINET- Frédéric BOISSONNET

**Absents ayant donné :** Catherine CLEMENT a donné pouvoir à Alex AGERON – Jennifer DAHMANI a donné pouvoir à Pierre-Yves BOUDIN,

Monsieur le maire, ouvre la séance et explique que dans le contexte sanitaire actuel la séance du conseil aura lieu à huit clos-

1/ Monsieur le maire soumet le compte rendu de la réunion du 16 décembre à l'approbation du conseil municipal – celui-ci n'appelle aucune observation ni remarque et est voté à l'unanimité-

2/ Catherine Constantin est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Florence Ravinet qui rejoint le conseil municipal à la place de Mme Elisabeth Perez qui a démissionné de ses fonctions pour raisons personnelles et familiales.

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour, et aborde le premier point

## **3/ RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **AFFAIRES GENERALES – FINANCES**

#### **- Demande de subvention :**

Monsieur le maire donne lecture de la demande de subvention de l'association FOL (fédération des œuvres laïques) – Monsieur le maire rappelle la ligne de conduite de la commune en ce qui concerne l'attribution de subvention de fonctionnement pour les associations à savoir priorité aux associations Serrières/Sablons sauf cas exceptionnel- la demande est refusée.

#### **- Débat d'orientation budgétaire : (DOB)**

Monsieur le maire rappelle en quoi consiste le débat d'orientation budgétaire, il rappelle tout d'abord que celui-ci n'est pas obligatoire pour les communes de – 3500 habitants ; il en explique le principe. Ainsi préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Monsieur le maire précise que la commission finance se réunira prochainement pour préparer le budget primitif 2021 et ainsi définir les priorités en investissement.

#### **- Ouverture d'une Ligne de trésorerie :**

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir mobiliser rapidement des fonds pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions est attendu, il serait souhaitable d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2021

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir un crédit de trésorerie de 200 000 Euros.

- d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

- d'autoriser le maire à signer le contrat à intervenir -

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

## COMMUNAUTE DE COMMUNES ANNONAY RHONE AGGLO

### **Passage du POS au RNU :**

Monsieur le maire rappelle au conseil que le POS de la commune est caduc depuis le 01/01/2021 - il a été remplacé par le RNU (règlement national d'urbanisme) – Ainsi les dossiers instruits par l'unité ADS (application du droit des sols) transiteront également par le service urbanisme de la DDT (direction départementale des territoires) pour avis définitif. Ce qu'il faut retenir pour l'instruction des dossiers, c'est que la règle de constructibilité sera limitée aux parties urbanisées de la commune. De plus, un avis conforme du préfet sera nécessaire pour toutes les demandes de permis de construire ou les déclarations préalables déposées. Le DPU (droit de préemption urbain) ne pourra plus être exercé par la commune.

### **Covid 19 : Campagne de vaccination**

Monsieur le maire explique que conformément aux orientations de la haute autorité de santé, la population sera vaccinée selon un calendrier précis - 5 centres de vaccinations ont été ouverts dans le département de l'Ardèche depuis le 18 janvier. A partir du 25 janvier, 2 centres supplémentaires ouvriront. Les administrés peuvent se rendre sur le site internet de Serrières pour connaître les centres de vaccination ainsi que les modalités pour la prise de rendez-vous. Actuellement pour le nord Ardèche, un seul centre est ouvert à Annonay, et est situé au centre de santé des Cévennes. Un deuxième centre devrait ouvrir au Centre Hospitalier d'Annonay.

### **Refonte des sites internet :**

La CC Annonay Rhône Agglo a décidé de reprendre à sa charge la refonte de l'ensemble des sites internet pour les 29 communes. Elle a signé un marché avec une agence de communication – Celle-ci proposera un masque commun à toutes les communes gratuitement – Une formation des élus et des agents est prévue -

### **STEP intercommunale Serrières / Limony :**

Rencontre avec le fermier qui exploitait les parcelles où sera implantée la STEP ; celui-ci a dû cesser toute activité sur ces terrains. La solution d'échange de terrains n'a pas été retenue, la DREAL (La direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) exigeant qu'une partie de ces parcelles soient préservées dans le cadre d'un corridor écologique. Compte tenu de ces nouveaux éléments une indemnité d'éviction sera versée à l'agriculteur en compensation de sa perte d'exploitation.

Pour infos, une réunion « assainissement » aura lieu le 22 janvier avec les représentants du service assainissement de la CC Annonay Rhône agglo et le cabinet BEAUR .

### **Déploiement de la 5 G :**

Monsieur le maire rappelle le projet de déploiement de la 5 G sur le territoire et les nombreuses interrogations qu'il suscite. Il fait part du courrier du collectif ALTERNATIBA d'Annonay qui propose aux élus de délibérer pour un moratoire sur le déploiement de la 5 G. De son côté, l'Etat souhaite continuer le processus de déploiement. Monsieur le maire explique que la CC Annonay Rhône Agglo proposera prochainement un projet de délibération commun pour sursoir à la décision de déploiement de la 5 G. Après échanges le conseil municipal suivra la position de la CC Annonay Rhône Agglo.

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

## Divers :

Une proposition d'acquisition du château des Célestins a été faite par un promoteur de Bourg de Péage, ceci afin d'y aménager un hôtel haut de gamme et un restaurant gastronomique. Affaire à suivre.

Projet d'acquisition du bâtiment d'ORANGE situé à la Lombardière.

Monsieur le maire informe les conseillers que prochainement une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage devrait être actée par le CC Annonay Rhône Agglo pour déléguer à la commune la mise en œuvre des travaux d'aménagement d'une première tranche de la Via Fluvia.

## AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – JEUNESSE – PETITE ENFANCE – AFFAIRES SOCIALES – ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

SIEJ : Monique Lépine donne le compte rendu de la réunion du 13 janvier 2021

A l'ordre du jour : L'Election du bureau et approbation du règlement intérieur-

La présentation de l'Agipe aux nouveaux élus ;

La création d'un emploi de ménage PEC (parcours emploi compétence) pris en charge pour 1600 € par le SIEJ et 5000 € par l'Activité loisirs

Renouvellement du contrat SIEJ/CAF qui devient « contrat territorial global » (CTG) – Des groupes de travail se réuniront en principe le samedi matin- Catherine Constantin en fera partie-

## TRAVAUX – ETUDES DE PROJETS – VOIRIE - URBANISME- LOGEMENT COMMUNAUX

### A/ SDEA : adhésion de collectivité

Monsieur le maire soumet au conseil municipal l'adhésion, en qualité de membre du SDEA les Collectivités suivantes : - BALAZUC- UZER – FAUGERES – PEYRAUD –  
Accepté à l'unanimité.

### B/ Syndicat des eaux des cantons « d'Annonay et de Serrières » :

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le rapport annuel du syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et relatif à l'exercice 2019 – le conseil après avoir délibéré à l'unanimité approuve le rapport présenté -

### C / Local technique « gare » :

Monsieur le maire rappelle que les locaux techniques situés à la gare sont devenus trop exigus pour entreposer le matériel et les véhicules nécessaires aux employés du service technique. Aussi il est envisagé la construction d'un local dans le prolongement du bâtiment existant. Monsieur le maire donne lecture de la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre EAD Sarl pour l'élaboration du permis de construire et son dépôt au service instructeur. Montant des honoraires HT de 3000 € soit TTC 3 600 € ; le conseil après avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition d'honoraires présentée ; cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

### D / Projet d'aménagement quai sud

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu en mairie vendredi 8 janvier madame Anne Ventalon sénatrice, monsieur Mathieu Darnaud sénateur et Monsieur Olivier Amrane conseiller régional accompagnés de leurs collaborateurs - Le projet leur a été présenté ainsi que le plan de financement prévisionnel. Le projet a également été présenté le 15 janvier dernier à monsieur

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

---

Perrier membre de l'entente Via Fluvia, en présence de madame Karine Joffre (CC Annonay Rhône Agglo) et de monsieur Allègre élu à Vernosc.

Lundi 25 janvier présentation aux élus de Peyraud

Lundi 18 janvier les futurs preneurs des bâtiments (Cholé Barjon, Benoit Durieux et Nicolas Baugiraud) ont été reçus. Une discussion s'est engagée sur les aménagements intérieurs de leurs locaux. Un notaire sera consulté pour la rédaction des projets de baux commerciaux.

## Présentation de l'APS 4 pour validation par le Conseil municipal

Monsieur Le Maire présente l'Avant-Projet Sommaire (APS) N°4 pour le réaménagement du quai sud en lien avec la Via Fluvia, la valorisation de la base de loisirs et des abords du Rhône court circuité. Après divers échanges, Monsieur le maire propose à son conseil d'approuver l'avant-projet sommaire (APS) n°4 présenté et de passer à la phase avant-projet définitif (APD).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Vu la délibération D/2020/45 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la SARL EAD Architectes pour le réaménagement du quai sud en lien avec la Via Fluvia
- Vu la délibération D/2020/46 approuvant la convention de mandat entre la commune de Serrières et le Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement (SDEA) pour le réaménagement du quai sud en lien avec la Via Fluvia

## **DECIDE :**

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire (APS) présenté
- De passer à la phase avant-projet définitif (APD)
- De donner tout pouvoir au maire pour accomplir les formalités nécessaires et pour mener à bien la réalisation de cette opération.

## - Plan de financement prévisionnel et sollicitation des financeurs

Monsieur le maire propose à son conseil de prendre la délibération suivante :

Par délibération en date du 16 septembre 2020, le Conseil Municipal de Serrières a décidé de confier au Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement une mission de mandataire pour l'aménagement du quai sud en lien avec la ViaFluvia, valorisation de la base de loisirs et des abords du Rhône Court-Circuité. Les premières études réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre font apparaître une évolution du montant de l'opération due, entre autres, par l'éventualité de mise en œuvre de fondations spécifiques. Néanmoins le reste à charge pour la commune serait toujours aux alentours de 550.000€, comme il était prévu initialement.

A ce stade, le budget global prévisionnel, découpé en une tranche ferme et une tranche optionnelle, se décompose de la façon suivante :

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

DÉPENSES	Nature	Montant HT
<b>Tranche Ferme</b>		
Aménagement à vocation publique	Local des sauveteurs Salle polyvalente Aire de jeux Office de tourisme Aménagements extérieurs	894 867,00 €
Aménagement à vocation commerciale et touristique	Restaurant Commerces & activités Bâtiment services vélos	634 934,00 €
Travaux préparatoires		30 000,00 €
Prestations d'ingénierie, de diagnostics et autres travaux		176 346,58 €
Frais de mandat		52 084,42 €
Total tranche Ferme		<b>1 788 232,00 €</b>
<b>Tranche optionnelle</b>		
Autres travaux aménagements	Promenade piétonne en encorbellement WC publics complémentaires Voie douce nord Vidéo Reprises des gradins	246 200,00 €
Prestations d'ingénierie, de diagnostics et autres travaux		19 271,84 €
Frais de mandat		7 964,16 €
Total tranche optionnelle		<b>273 436,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 061 668,00 €</b>

Afin de solliciter les financeurs, Monsieur le Maire appelle l'approbation du Conseil Municipal pour valider le nouveau plan de financement actualisé, à savoir :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (*)</b>		
DÉPENSES	Nature	Montant HT
<b>Tranche Ferme</b>		
Aménagement à vocation publique		894 867,00 €
Aménagement à vocation commerciale et touristique		634 934,00 €
Travaux préparatoires		30 000,00 €
Prestations d'ingénierie, de diagnostics et autres travaux		176 346,58 €
Frais de mandat		52 084,42 €
Total tranche Ferme		<b>1 788 232,00 €</b>

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

Tranche optionnelle		
Autres travaux aménagements		246 200,00 €
Prestations d'ingénierie, de diagnostics et autres travaux		19 271,84 €
Frais de mandat		7 964,16 €
Total tranche optionnelle		273 436,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		2 061 668,00 €
RECETTES	Nature	Montant HT
<b>Aides publiques</b>		
Région Auvergne Rhône Alpes	30% plafonné à 600 000€	600 000,00 €
DETR / DSIL	30 %	618 500,00 €
Département de l'Ardèche	15% plafonné à 300 000€	300 000,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>1 518 500,00 €</b>
<b>Part demandeur</b>		
Fonds propres	Environ 26,68%	543 168,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>543 168,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		2 061 668,00 €

Monsieur le maire précise qu'il sera fait application des clauses sociales dans les marchés de travaux, comme l'impose certains financeurs, lors de la consultation des entreprises et que le total des heures consacrées à ce dispositif sera communiqué aux financeurs dès qu'il aura été validé.

**Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le plan de financement actualisé tel qu'il lui a été présenté à ce jour,

**AUTORISE** Le Maire à solliciter les financements et subventions de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche pour les montants indiqués dans le plan de financement approuvé, ainsi que de tout autre cofinanceur potentiel qui n'aurait pas été identifié à ce jour.

### **Présentation de l'avancement du projet aux administrés**

Afin de présenter l'avancement du projet au public monsieur le maire propose d'organiser une réunion comme la précédente en respectant les conditions sanitaires en vigueur. Les administrés seront reçus par groupes de 10 personnes maximum en respectant les 8 m<sup>2</sup> d'espace entre chaque individu. La réunion aura lieu dans la salle des mariages samedi 6 février 2021. Monsieur le maire rappelle que les personnes souhaitant assister à cette réunion devront s'inscrire au préalable auprès du secrétariat suivant des créneaux horaires précis – Des flyers seront distribués à l'ensemble de la population pour l'informer de la marche à suivre. Un cahier de doléances est à la disposition des administrés pour qu'ils puissent faire leurs observations et leurs remarques sur le projet.

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

---

## E/ Point sur le projet d'aménagement de la côte de Vernat :

Monsieur le maire explique que le groupe VALRIM est toujours intéressé par l'aménagement de la zone de Vernat . Plusieurs esquisses ont été présentées lors de la réunion du 13 janvier dernier -

## **CITOYENNETE – VIE ASSOCIATIVE -SPORTS – FESTIVITES**

- Le comité des fêtes proposera un point « café » sur le marché vendredi 29 janvier 2021 :

## **ENVIRONNEMENT - PREVENTION DES RISQUES - SECURITE**

Pierre Barjon rappelle que 3 réunions seront programmées en 2021 avec l'IRMA ainsi que des formations – Monique Lépine et Pierre-Yves Boudin sont désignés pour participer à ces réunions.

Mise à jour des contacts Téléalerte : actuellement 1001 contacts sont référencés. Ces coordonnées seront remises à jour par l'intermédiaire d'un questionnaire qui sera distribué avec le bulletin municipal.

Rencontre avec 2 gendarmes du groupe de prévention qui sont chargés de régler à l'amiable divers litiges.

La CNR propose une étude pour le réaménagement du secteur de l'Helvetia – Un courrier a été adressé aux riverains concernés-

Monsieur le maire informe que l'Etat souhaite prolonger la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône à la CNR jusqu'au 31 décembre 2041- Le dossier de prolongation est consultable en mairie – La commune dispose d'un délai de 3 mois pour faire connaître ses observations.

## **COMMUNICATION - CULTURE-PATRIMOINE -TOURISME**

### - Acquisition de 4 tableaux de Jean Marcel Héraut

Monsieur le maire explique qu'il a été contacté par Monsieur Nicolas Antoine qui souhaite céder à la commune 4 tableaux du peintre Jean Marcel HERAUT lui appartenant ceci pour un montant de 500 €. Afin que ces toiles restent dans le patrimoine de la commune, Monsieur le maire demande au conseil de délibérer sur cette proposition. Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité. DECIDE l'acquisition des 4 tableaux pour la somme de 500 euros - DIT QUE cette dépense sera inscrite au Budget primitif 2021-

### - Musée des Mariniers :

Danielle Sérillon propose de faire une réunion le 3 février pour discuter du devenir du Musée. Les personnes conviées sont : Michel Raffin président de la ligue Rhodanienne, le président et le directeur de l'Office du Tourisme, le vice-président et le directeur de la culture de la CC Annonay Rhône AGGLO et des membres de l'association des amis du musée.

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

---

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Contrôle qualité de l'air aux écoles : Pierre Yves boudin rappelle que la surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi que dans les crèches depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Aussi, un premier devis a été demandé à l'Apave pour accomplir cette mission et d'autres devis sont en cours-

- Platanes quai sud : Il a été constaté que le platane au nord de l'Office du tourisme est creux et potentiellement dangereux – un état des lieux de tous les platanes sera fait avec une entreprise spécialisée.

La séance est levée à 21 h 10.